

# Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie

## 2011 - 2014

Bilan du Plan d'action 2013-2014



Choisissons  
la bonne voie

Québec 



## **Table des matières**

<b>Bilan du Plan d'action 2013-2014.....</b>	<b>1</b>
<b>Résumé exécutif des actions inscrites au Plan d'action 2013-2014.....</b>	<b>3</b>





## Bilan du Plan d'action 2013-2014

Depuis 2008, le ministère des Transports du Québec (MTQ) s'est engagé dans une démarche structurée d'amélioration continue de sa gestion des sels de voirie par l'élaboration du premier Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2008-2011. Par la suite, afin de poursuivre cette saine gestion des fondants, le second Plan ministériel 2011-2014 a été produit ainsi que le troisième Plan ministériel 2014-2017, qui est en cours.

Ces plans ministériels incluent, à terme, trois plans d'action annuels. Ces derniers sont élaborés chaque année puis sont mis en œuvre. Les actions contenues dans ces plans doivent respecter les deux objectifs généraux des Plans ministériels : intégrer de meilleures pratiques dans la gestion des sels de voirie et poursuivre les efforts de recherche pour trouver des approches alternatives aux méthodes traditionnelles de déglçage. Ainsi, les actions ciblées permettent de diminuer l'impact des fondants sur l'environnement, et ce, tout en préservant la sécurité des usagers de la route.

À la fin de l'année, un bilan est rédigé afin de faire le point sur les actions posées et les objectifs atteints. Le présent document présente le bilan du Plan d'action 2013-2014. Ce Plan, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014, collige 16 actions, dont quelques-unes sont réalisées sur plusieurs années. Pour s'assurer de la mise en œuvre de ces actions, plusieurs unités du Ministère ont été sollicitées.

Des 16 actions inscrites dans le Plan d'action, deux ont été réorientées ou reconduites, dix ont été complétées, et quatre l'ont été à 90 % et plus, et seront donc terminées au cours de la prochaine année. En lien avec les deux objectifs généraux, les actions inscrites au Plan d'action 2013-2014 ont permis de respecter les orientations du Plan ministériel de gestion environnemental des sels de voirie.

Les impacts budgétaires sont modérés, pour un total de 659 885 \$ pour la réalisation quasi complète de 14 actions (en moyenne 47 000 \$ par action). De ce montant :

- 50 % ont été consacrés à l'entretien du parc météoroutier de 49 stations fixes et 187 stations mobiles formant un actif de plus de 15 M\$;
- 38 % ont été dédiés au développement informatique du site Web de la SQGESV<sup>1</sup> afin d'inciter les municipalités à y adhérer;
- 9 % ont été investis dans la recherche et le développement, pour le développement d'un indice de rigueur hivernal et la documentation des bénéfices de l'utilisation des lames adaptables; et
- 2 % ont été appliqués à la diffusion de la Stratégie par la réalisation des actions au plan de communication et par la distribution du premier bilan québécois.

La section suivante fournit un résumé exécutif des actions réalisées au courant de l'année 2013-2014.

---

<sup>1</sup> Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie



**Résumé exécutif des actions inscrites au Plan d'action 2013-2014**



## Bilan du Plan d'action 2013-2014

### Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

Objectif 1 : Réduire les impacts de l'utilisation des sels de voirie en intégrant les meilleures pratiques dans la gestion des sels de voirie				
N° ACTION	ACTION	CIBLE	RESP.*	BILAN
Action 1.1	Étalonner tous les capteurs installés dans les stations météorologiques fixes  <u>Objectif</u> : Assurer la fiabilité des données provenant du réseau de stations météorologiques fixes	100 % des stations étalonnées au 15 octobre 2013	DSO <sup>2</sup> (R)	<b>100 % des stations fixes étalonnées – cible atteinte</b>  La phase d'étalonnage des 49 stations a été réalisée en conformité avec les exigences du Ministère à l'été 2013 sur la totalité des capteurs. Toutes les stations ont été visitées et les tâches d'entretien et d'étalonnage des capteurs y ont été effectuées.  <u>Impacts budgétaires - Importants</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi d'un contrat pour l'étalonnage et l'entretien des capteurs installés sur les stations météorologiques fixes : valeur de 260 000 \$.</li> <li>• Ressources internes de la DSO pour la gestion du contrat : aucuns frais directs.</li> </ul> <i>Montant total : 290 000 \$</i>
Action 1.2	Étalonner tous les capteurs installés dans les stations météorologiques mobiles  <u>Objectif</u> : Assurer la fiabilité des données provenant du réseau de stations météorologiques mobiles	100 % des stations étalonnées au 15 octobre 2013	DSO (R)	<b>98 % des stations mobiles étalonnées – cible partiellement atteinte</b>  L'ensemble des stations mobiles (187) a fait l'objet d'un entretien en 2013-2014. Cet entretien comprend le remplacement de capteurs, l'étalonnage des capteurs ainsi que l'entretien préventif à d'éventuelles réparations. Avant le 15 octobre 2013, 184 des 187 stations mobiles (98 %) ont été étalonnées et les 3 stations manquantes ont fait l'objet d'un étalonnage au courant de l'hiver 2013-2014.  <u>Impacts budgétaires - Modérés</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources internes de la DSO pour étalonner les capteurs : aucuns frais directs.</li> <li>• Déplacements avec un véhicule du Ministère ou un véhicule loué, hébergements et repas des ressources internes de la DSO pour se rendre dans tous les CS<sup>3</sup> possédant une station : environ 15 000 \$.</li> <li>• Pièces remplacées notamment pour l'étalonnage de la sonde de température de l'air et d'humidité et pour l'entretien des autres capteurs : environ 25 000 \$.</li> </ul> <i>Montant total : environ 40 000 \$</i>

\* R : Responsable

\* C : Collaboratrice/collaborateur

<sup>2</sup> Direction du soutien aux opérations

<sup>3</sup> Centre de services

## Bilan du Plan d'action 2013-2014

### Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

N° ACTION	ACTION	CIBLE	RESP.*	BILAN
Action 1.3	<p>Élaborer et mettre en place un indice de rigueur climatique hivernale (<i>action sur 3 ans</i>)</p> <p><u>Objectif</u> : Associer la rigueur de l'hiver aux efforts d'entretien hivernal au Ministère</p>	Indice élaboré et mis en place à l'hiver 2016-2017	DSO (R)	<p><b>Première version de l'indice de rigueur climatique hivernale développée et validée – cible atteinte</b></p> <p>Un projet de recherche a été mis de l'avant afin de valider et raffiner l'indice de rigueur climatique hivernale. L'indice développé par l'université de Waterloo en 2012 a été validé avec les données climatiques québécoises et la consommation de sels de voirie sur le territoire du Ministère. Cela a permis de conclure que cet indice pouvait être utilisé au Québec. Une première version d'un outil calculant l'indice a également été développée. Afin d'obtenir une meilleure corrélation entre l'indice de rigueur et les consommations de sels avec les données climatiques québécoises, l'indice développé par l'Université de Waterloo sera raffiné. Le rapport et l'outil de calcul finaux sont attendus en juin 2014.</p> <p><u>Impacts budgétaires - Modérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi d'un contrat le 7 mars 2013 pour le développement de l'indice : valeur de 48 600 \$ en 2013-2014.</li> <li>• Ressources internes de la DSO pour la gestion du contrat : aucuns frais directs.</li> </ul> <p><i>Montant total : 48 600 \$</i></p>
Action 1.4	<p>Concevoir un dispositif de repère pour régler précisément l'ouverture de la porte d'alimentation des épandeurs (<i>action sur 2 ans</i>)</p> <p><u>Objectif</u> : Assurer le bon fonctionnement des régulateurs d'épandage électroniques</p>	100 % des camions épandeurs en régie munis du dispositif au 31 mars 2015	CGER <sup>4</sup> (R) DSO (C)	<p><b>Dispositif de repère conçu et 58 % des camions épandeurs en régie équipés – cible atteinte</b></p> <p>Un dispositif de repère, soit des butées d'arrêt inférieures (boulons) installées sur la trappe du convoyeur longitudinal, a été développé afin de régler précisément l'ouverture de la porte d'alimentation. En effet, puisque l'étalonnage du régulateur d'épandage électronique est directement relié à l'ouverture de la trappe du convoyeur, il importe que celle-ci soit réglée précisément afin que la quantité de matériaux épandus corresponde bel et bien au taux d'épandage sélectionné.</p> <p>En 2013-2014, 91 des 159 camions épandeurs en régie ont été munis du dispositif, soit 58 % de la flotte.</p> <p><u>Impacts budgétaires - Faibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation du dispositif par les ressources du CGER et coût des pièces du dispositif : 50 \$ par camion, soit 4 550 \$.</li> </ul> <p><i>Montant total : 4 550 \$</i></p>

<sup>4</sup> Centre de gestion de l'équipement roulant

**Bilan du Plan d'action 2013-2014**  
**Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014**

N° ACTION	ACTION	CIBLE	RESP.*	BILAN
Action 1.5	<p>Mettre au point une formation pour le personnel opérationnel</p> <p><u>Objectif</u> : Assurer le bon fonctionnement des régulateurs d'épandage électroniques</p>	Formation mise au point	DSO (R)	<p><b>Développement d'une formation pour le personnel opérationnel complété à 90 % – cible partiellement atteinte</b></p> <p>Une formation pour le personnel opérationnel portant sur la vérification de l'étalonnage des régulateurs d'épandage électroniques a été développée au cours de l'année 2013-2014. Il s'agit d'une capsule vidéo facilitant la compréhension de la procédure écrite réalisée dans le cadre du Plan d'action 2012-2013.</p> <p>Les images ont été tournées en début janvier 2014 au Centre de services de Québec. Une version préliminaire de la vidéo a été transmise à la DSO le 31 mars 2014. Ainsi, la version finale de cette capsule sera disponible au début du mois de mai 2014.</p> <p><u>Impacts budgétaires - Faibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources internes de la DSO pour la préparation du contenu de la capsule : aucuns frais directs.</li> <li>• Ressources internes de la DC<sup>5</sup> pour le tournage et le montage de la capsule vidéo : aucuns frais directs.</li> <li>• Ressources internes du CS de Québec pour jouer comme acteurs dans le tournage : aucun frais direct.</li> <li>• Déplacements avec un véhicule du Ministère et repas d'une ressource interne de la DSO et de la DC (2 personnes) pour se rendre au CS de Québec pour tourner les images : environ 20 \$ de frais de déplacement.</li> <li>• Location d'équipement pour l'éclairage lors du tournage : 145 \$.</li> <li>• Octroi d'un contrat pour la narration dans la capsule vidéo : 150 \$.</li> </ul> <p><i>Montant total : 315 \$</i></p>

<sup>5</sup> Direction des communications

**Bilan du Plan d'action 2013-2014**  
**Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014**

N° ACTION	ACTION	CIBLE	RESP.*	BILAN
Action 1.6	<p>Diffuser la procédure de vérification de l'étalonnage des régulateurs d'épandage électroniques produite dans le Plan d'action 2012-2013</p> <p><u>Objectif</u> : Assurer le bon fonctionnement des régulateurs d'épandage électroniques</p>	Outil diffusé	DSO (R)	<p><b>Outil non diffusé – reconduction de la cible</b></p> <p>Pour accompagner la procédure écrite de vérification de l'étalonnage des régulateurs d'épandage électronique produite dans le cadre du Plan d'action 2012-2013, une capsule vidéo a été développée en 2013-2014 et sera disponible au début du mois de mai 2014. Considérant que cette capsule est essentielle à la compréhension de la procédure écrite, il a été convenu de diffuser les deux outils en même temps. De ce fait, la procédure écrite ainsi que la capsule de formation vidéo seront diffusées aux directions territoriales en juin 2014.</p> <p><u>Impacts budgétaires - Aucuns</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources internes de la DSO pour la production de la note à transmettre aux DT<sup>6</sup> : aucuns frais directs.</li> </ul> <p>Montant total : 0 \$</p>
Action 1.7	<p>Effectuer une évaluation de la valeur environnementale et du degré de perturbation des zones vulnérables aux sels de voirie identifiées près de 31 CEMS<sup>7</sup> (action sur 2 ans)</p> <p><u>Objectif</u> : Diminuer l'impact des CEMS sur les zones vulnérables aux sels de voirie</p>	100 % des CEMS évalués au 30 mars 2015	DER <sup>8</sup> (R) DSO (C) DGT <sup>9</sup> (C)	<p><b>Outil d'évaluation de la valeur environnementale et du degré de perturbation des zones vulnérables aux sels de voirie mis au point – cible atteinte</b></p> <p>Afin de compléter l'évaluation environnementale des zones vulnérables localisées à proximité des CEMS, une démarche a été élaborée et soumise aux autorités ministérielles pour approbation. Cette démarche proposée sera réalisée au cours de l'été 2014, en collaboration avec les répondants en environnement des dix directions territoriales sur lesquels sont répartis les 31 CEMS concernés. À cet effet, une fiche d'évaluation de même qu'un document d'accompagnement ont été développés.</p> <p><u>Impacts budgétaires - Aucuns</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources internes de la DER pour l'élaboration de fiche d'évaluation et du document d'accompagnement : aucuns frais directs.</li> </ul> <p>Montant total : 0 \$</p>

<sup>6</sup> Direction territoriale

<sup>7</sup> Centre d'entreposage et de manutention des sels de voirie

<sup>8</sup> Direction de l'environnement et de la recherche

<sup>9</sup> Direction générale des territoires

## Bilan du Plan d'action 2013-2014

### Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

N° ACTION	ACTION	CIBLE	RESP.*	BILAN
Action 1.8	<p>Concrétiser les étapes menant à la construction d'un entrepôt permanent au sous-centre de services de Port-Cartier à la DCN<sup>10</sup> (action sur 2 ans) (réf. action 1.7 du Plan d'action 2012-2013)</p> <p><u>Objectif</u> : Implanter les meilleures pratiques d'entreposage des matériaux au Ministère</p>	Entrepôt construit	DGT (R) DCRM <sup>11</sup> (C) DSO (C)	<p><b>Étapes préalables à la construction de l'entrepôt en cours – cible atteinte</b></p> <p>Le dossier est actuellement actif au niveau de la Société québécoise des infrastructures. Des études de sol permettant de caractériser la capacité portante seront réalisées, puis une firme privée sera mandatée afin de procéder à l'élaboration des plans et des documents relatifs à l'appel d'offres. La construction de l'entrepôt devrait être complétée à l'automne 2014.</p> <p><u>Impacts budgétaires - Aucuns</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources internes de la DCN pour la réalisation des démarches pour la construction de l'entrepôt : aucuns frais directs.</li> </ul> <p>Montant total : 0 \$</p>
Action 1.9	<p>Amorcer les travaux en vue de déposer une orientation ministérielle pour améliorer l'entreposage des abrasifs (action sur 2 ans)</p> <p><u>Objectif</u> : Implanter les meilleures pratiques d'entreposage des matériaux au Ministère</p>	Orientation déposée au 31 mars 2015	DSO (R) DGT (C)	<p><b>Orientation non déposée, car manque de documentation - réorientation de l'action</b></p> <p>À la suite du bilan de la caractérisation des CEMS en régie réalisé dans le cadre du Plan d'action 2012-2013, il a été démontré que la majorité des abrasifs (mélangés à 5 % de sel en moyenne) ne sont pas recouverts d'une protection imperméable et l'impact environnemental de cette pratique n'est pas documenté. Entreposer la totalité des abrasifs en régie dans un entrepôt implique d'ailleurs des investissements importants. Ainsi, deux actions seront ciblées au Plan d'action 2014-2015 afin de définir les priorités dans le cadre de l'orientation ministérielle visant à améliorer l'entreposage des abrasifs.</p> <p>Tout d'abord, un projet de recherche en vue d'évaluer les quantités de sel qui se retrouvent dans l'environnement résultant de l'entreposage des abrasifs sera réalisé. Puis, une évaluation de la valeur environnementale et du degré de perturbation des zones vulnérables aux sels de voirie près des CEMS en régie sera effectuée.</p> <p><u>Impacts budgétaires - Aucuns</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources internes de la DSO pour la réorientation de l'action : aucuns frais directs.</li> </ul> <p>Montant total : 0 \$</p>

<sup>10</sup> Direction de la Côte-Nord

<sup>11</sup> Direction des contrats et ressources matérielles

**Bilan du Plan d'action 2013-2014**  
**Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014**

N° ACTION	ACTION	CIBLE	RESP.*	BILAN
Action 1.10	<p>Réaliser les étapes préalables au dépôt d'une orientation ministérielle sur l'utilisation des lames mobiles en régie (<i>action sur 2 ans</i>) (réf. action 1.14 du Plan d'action 2012-2013)</p> <p><u>Objectif</u> : Améliorer la qualité du déneigement pour réduire les quantités de sels épandues</p>	Orientation déposée au 31 mars 2015	DSO (R) DGT (C)	<p><b>Projet pilote sur l'utilisation de lames adaptables réalisé – cible atteinte</b></p> <p>Un projet pilote portant sur les lames adaptables a été réalisé au cours de la saison hivernale 2013-2014. Les expérimentations se sont déroulées au Centre de services de Victoriaville. Des essais en opération et en circuit fermé ont été réalisés afin de valider qualitativement et quantitativement la performance des lames adaptables par rapport à celle des lames fixes conventionnelles. Par ailleurs, l'usure des lames, les interventions d'entretien ainsi que l'ajout de charge occasionnée par l'utilisation des diverses lames ont notamment été documentés. Un rapport final sera déposé en juin 2014. En tenant compte des conclusions de ce rapport, une orientation ministérielle entourant l'utilisation des lames adaptables en régie sera produite dans le cadre du Plan d'action 2014-2015.</p> <p><u>Impacts budgétaires - Faibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi d'un contrat le 5 septembre 2013 pour l'élaboration et la réalisation des essais ainsi que pour la production du rapport : 7 860\$ en 2013-2014.</li> <li>• Ressources internes de la DSO pour la gestion du contrat : aucuns frais directs.</li> <li>• Ressources internes du CS de Victoriaville pour la réalisation des essais sur le terrain : aucuns frais directs.</li> <li>• Déplacements avec un véhicule loué des ressources internes de la DSO et repas pour le suivi du contrat au CS de Victoriaville : environ 160 \$ de frais de déplacement.</li> </ul> <p><i>Montant total : 8 020 \$</i></p>
Action 1.11	<p>Donner, aux municipalités qui s'inscrivent dans la SQGESV, la possibilité d'accéder au système de prévisions météo (SMR<sup>12</sup>)</p> <p><u>Objectif</u> : Appuyer la mise en œuvre de la SQGESV</p>	Système accessible à partir du site Web de la SQGESV	DER (R) DSO (C)	<p><b>Système accessible à partir du site Web de la SQGESV réalisé à 90 % - cible partiellement atteinte</b></p> <p>Le contenu d'une nouvelle section du site Web de la SQGESV, permettant aux municipalités participantes d'accéder au système météo routier du Ministère (SMR), a été élaboré. Le développement informatique de cette section du site Web sera effectué prochainement par la Direction des technologies de l'information.</p> <p><u>Impacts budgétaires - Aucuns</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources internes de la DER pour l'élaboration de la page Internet : aucuns frais directs.</li> </ul> <p><i>Montant total : environ 0 \$</i></p>

<sup>12</sup> Système météo routier

## Bilan du Plan d'action 2013-2014

### Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

N° ACTION	ACTION	CIBLE	RESP.*	BILAN
Action 1.12	<p>Réaliser, au Ministère, la première reddition de comptes annuelle pour alimenter le bilan de la SQGESV (<i>réf. action 1.17 du Plan d'action 2012-2013</i>)</p> <p><u>Objectif</u> : Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie (SQGESV)</p>	Reddition de comptes réalisée par 100 % des directions territoriales avant le 30 juin 2013	DER (R) DGT (C)	<p><b>Reddition de comptes réalisée par 100 % des DT – cible atteinte</b></p> <p>À l'occasion de la première année de reddition de compte en matière de gestion environnementale des sels de voirie, l'ensemble des 14 DT du Ministère a soumis leur rapport dans les délais demandés. La reddition de compte portait essentiellement sur les domaines d'activité suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'un plan de gestion environnementale des sels de voirie</li> <li>- Approvisionnement</li> <li>- Entreposage</li> <li>- Épandage</li> <li>- Élimination de la neige contaminée</li> <li>- Gestion des zones vulnérables aux sels de voirie</li> <li>- Formation</li> <li>- Communication</li> </ul> <p><u>Impacts budgétaires - Importants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources internes de la DER pour la création de la page Web : aucuns frais directs.</li> <li>• Ressources internes de la DTI pour le développement et la programmation de la page Internet : environ 200 000 \$.</li> </ul> <p><i>Montant total</i> : environ 200 000 \$</p>
Action 1.13	<p>Réaliser le premier bilan québécois de la SQGESV</p> <p><u>Objectif</u> : Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie (SQGESV)</p>	Bilan québécois terminé avant le 31 mars 2014	DER (R) DGT (C)	<p><b>Bilan québécois terminé – cible atteinte</b></p> <p>Le Bilan québécois de la SQGESV 2012-2013 a été rédigé à l'aide des rapports annuels des administrations participantes. En plus des quatorze directions territoriales du Ministère, neuf des onze municipalités participantes ont soumis leur rapport en ligne pour cette première année de reddition de compte.</p> <p><u>Impacts budgétaires - Faibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources internes de la DER pour l'élaboration du bilan : aucuns frais directs.</li> <li>• Ressources internes de la DC pour la mise en page du bilan : 2 250 \$.</li> <li>• Impression de copies du bilan : 250 \$.</li> </ul> <p><i>Montant total</i> : 2 500 \$</p>

## Bilan du Plan d'action 2013-2014

### Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

N° ACTION	ACTION	CIBLE	RESP.*	BILAN
Action 1.14	<p>Mettre au point un outil d'évaluation de la performance des administrations participantes</p> <p><u>Objectif</u> : Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie (SQGESV)</p>	Outil d'évaluation mis au point avant le 15 décembre 2013	DER (R) DGT (C)	<p><b>Outil d'évaluation disponible en ligne – cible atteinte</b></p> <p>L'outil d'évaluation a été développé et mis en ligne en octobre 2013. Il consiste en une nouvelle section du site Web de la Stratégie, soit le « Tableau de bord ». Cette section, dont l'administration participante est la seule autorisée à observer ses propres informations, comprend des outils illustrant sa performance au fil du temps, lui permettant ainsi de suivre sa progression en matière de gestion environnementale des sels de voirie. Également, le tableau de bord permet aux participants de comparer leur performance à celle de la moyenne québécoise des administrations participantes.</p> <p><u>Impacts budgétaires - Modérés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources internes de la DER pour l'élaboration de la page Internet : aucuns frais directs.</li> <li>• Ressources internes de la DTI pour le développement et la programmation de la page Internet : environ 50 000 \$.</li> </ul> <p><i>Montant total</i> : environ 50 000 \$</p>

## Bilan du Plan d'action 2013-2014

### Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

N° ACTION	ACTION	CIBLE	RESP.*	BILAN
Action 1.15	<p>Réaliser les actions prévues dans le plan de communication</p> <p><u>Objectif</u> : Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie (SQGESV)</p>	100 % des actions réalisées avant le 31 mars 2014	DER (R) DC (C) DGT (C)	<p><b>100 % des actions réalisées – cible atteinte</b></p> <p>Conformément au plan de communication 2013-2014, 13 actions d'information ont été réalisées afin de promouvoir la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie. Les actions suivantes ont notamment été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Automne 2013 : création d'un nouveau dépliant promotionnel.</li> <li>• Septembre 2013 : stand d'information au Congrès de l'UMQ<sup>13</sup>, à la conférence neige de l'ATPA<sup>14</sup>, au congrès de l'ADMQ<sup>15</sup> et au congrès à la FQM<sup>16</sup>.</li> <li>• Novembre 2013 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diffusion du bulletin électronique « Choisissons la bonne voie » à près de 1300 directeurs généraux et directeurs des travaux publics du monde municipal.</li> <li>○ Placement publicitaire d'une page complète dans le magazine Quorum de la FQM et dans le magazine Urba de l'UMQ.</li> <li>○ Première séance d'information organisée à Saguenay afin d'inviter des villes à adhérer à la Stratégie.</li> </ul> </li> <li>• Diffusion, sur le site Web de la Stratégie, du Plan ministériel de gestion environnemental des sels de voirie 2011-2014, du Plan d'action 2013-2014 et du Guide de gestion des zones vulnérables aux sels de voirie.</li> <li>• Lettres d'invitation à adhérer à la Stratégie envoyées aux universités et aux aéroports internationaux du Québec.</li> </ul> <p><i>Impacts budgétaires - Faibles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources internes de la DER et de la DC pour la production des documents et la présentation aux kiosques : aucuns frais directs.</li> <li>• Déplacements avec un véhicule du Ministère, stationnement, hébergements et repas d'une ressource interne de la DER pour la présentation à des kiosques aux congrès de Montréal, Saint-Hyacinthe et Québec : environ 700 \$.</li> <li>• Coûts de 14 700 \$ pour la réalisation des actions suivantes : production de bulletins électroniques, mise en page et impression de dépliants, placements publicitaires (2), envoi de lettres d'invitation en format papier et location de kiosque aux congrès.</li> </ul> <p><i>Montant total : 15 400 \$</i></p>

<sup>13</sup> Union des municipalités du Québec

<sup>14</sup> Association des Travaux Publics d'Amérique

## Bilan du Plan d'action 2013-2014

### Plan ministériel de gestion environnementale des sels de voirie 2011-2014

**Objectif 2 : Réduire les impacts de l'utilisation des sels de voirie en poursuivant les efforts de recherche pour trouver des approches alternatives aux méthodes traditionnelles de déglacage**

N° ACTION	ACTION	CIBLE	RESP.*	BILAN																										
Action 2.1	<p>Implanter minimalement 1 écoroute d'hiver par DT, à l'exception de la DIM<sup>17</sup> et de la DLMI<sup>18</sup> (<i>action sur 2 ans</i>)</p> <p><u>Objectif</u> : Mettre en œuvre un mode d'entretien alternatif : réduire les quantités de sels épandues sur certaines routes du Ministère pour diminuer les impacts sur le milieu</p>	12 DT ayant achevé les étapes préalables à la mise en œuvre du projet	DGT (R) DSO (C) DER (C)	<p><b>11 DT ont achevé les étapes préalables à la mise en œuvre du projet – cible partiellement atteinte</b></p> <p>Toutes les directions territoriales visées, excepté la DCN, ont réalisé les étapes préalables à l'implantation d'au moins une écoroute sur leur territoire. Voici donc le nombre d'écoroutes qui seront opérationnelles à l'hiver 2014-2015 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Directions territoriales</th> <th>Écoroutes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Abitibi-Témiscamingue</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Capitale-Nationale</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Chaudière-Appalaches</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Côte-Nord</td> <td>Possiblement 1</td> </tr> <tr> <td>Est-de-la-Montérégie</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Etrie</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Laurentides-Lanaudière</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Mauricie-Centre-du-Québec</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Ouest-de-la-Montérégie</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Outaouais</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table> <p>Quoique la DCN n'ait pas complété les étapes préalables pour l'implantation d'une écoroute, des discussions préliminaires sont en cours avec des municipalités.</p> <p><u>Impacts budgétaires - Faibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources internes de chaque DT pour choisir l'emplacement de l'écoroute, rencontrer les municipalités et préparer le devis : aucuns frais directs.</li> <li>Déplacements, avec un véhicule du Ministère, des ressources internes de chaque DT pour rencontrer les municipalités : environ 500 \$ de frais d'essence.</li> </ul> <p><i>Montant total : 500 \$</i></p>	Directions territoriales	Écoroutes	Abitibi-Témiscamingue	1	Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	Capitale-Nationale	1	Chaudière-Appalaches	2	Côte-Nord	Possiblement 1	Est-de-la-Montérégie	1	Etrie	2	Laurentides-Lanaudière	2	Mauricie-Centre-du-Québec	2	Ouest-de-la-Montérégie	1	Outaouais	1	Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau	2
Directions territoriales	Écoroutes																													
Abitibi-Témiscamingue	1																													
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1																													
Capitale-Nationale	1																													
Chaudière-Appalaches	2																													
Côte-Nord	Possiblement 1																													
Est-de-la-Montérégie	1																													
Etrie	2																													
Laurentides-Lanaudière	2																													
Mauricie-Centre-du-Québec	2																													
Ouest-de-la-Montérégie	1																													
Outaouais	1																													
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau	2																													

<sup>15</sup> Association des Directeurs Municipaux de Québec

<sup>16</sup> Fédération Québécoise des Municipalités

<sup>17</sup> Direction de l'Île-de-Montréal

<sup>18</sup> Direction de Laval-Mille-Îles



